

Maire : Mme Laurance BUSSIÈRE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Laurance BUSSIÈRE, Maire.

Présent(s) : Laurance BUSSIÈRE, Sébastien BUISSON, Julien NICERON, Corinne DUBOS, Philippe DUBOS, Corinne FARGES, Margot TOULORGE, Paul DUCLOS, Joë CATHERINE

Excusés : François MANCEL, Yannick LE CORFF
Pouvoir de Yannick LE CORFF à Sébastien BUISSON
Mme le maire informe que la réunion est enregistrée.

Secrétaire de séance : Sébastien BUISSON
Secrétaire auxiliaire : Sabrina TERRYN
Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 19h31.

Ordre du jour

- Vote du Compte Financier Unique 2024
- Affectation des résultats 2024
- Présentation du Budget Primitif 2025
- Vote des Taux communaux des impôts directs
- Vote des travaux 2025
- Subventions communales 2025
- Vote du Budget Primitif 2025
- Régularisation amortissement 2024 d'une subvention

- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 11 02 2025

Mme le maire demande s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le procès-verbal du 11 02 2025.

Mme le maire propose aux membres du conseil municipal de l'approuver.

Le procès-verbal du 11 02 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2025-02-01 : Vote du Compte Financier Unique 2024

La secrétaire auxiliaire présente le compte financier unique 2024, document comptable issu de la fusion du compte de gestion et du compte administratif.

Le CFU constate les dépenses et les recettes enregistrées au cours de l'année 2024.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES :	152 359.35
RECETTES :	162 586.49
Résultat exercice	+ 10 227.14
Excédent 2023 :	+ 108 475.15
Résultat clôture	+ 118 702.29

INVESTISSEMENT

DEPENSES :	- 28 067.83
DEFICIT 2023	- 8 474.95
Total DEPENSES	- 36 542.78
RECETTES	+ 163 707.57
Résultat de clôture	+ 127 164.79

Mme le maire quitte la salle et M Philippe DUBOS prend la présidence et soumet au conseil municipal le vote du Compte Financier Unique 2024.

Les membres du conseil municipal approuvent le CFU 2024, à l'unanimité des membres présents (Mme le maire ne participant pas au vote) .

Présents : 09 Votants : 08 + 1 pouvoir Pour : 9

Délibération 2025-02-02 : Affectation des résultats 2024

Le conseil municipal, après avoir voté le compte financier unique 2024 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 118 702.29€ et un excédent d'investissement de 127 164.79€, décide de reporter les excédents dans chaque section du budget primitif 2025.

Présents : 09 Votants : 09 + 1 pouvoir Pour : 10

Délibération 2025-02-03 : Vote des Taux communaux des impôts directs

Madame le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de reconduire les taux votés en 2021, sans augmentation et répartis comme suit :

Taxe foncière bâti	33.19 %
Taxe foncière non bâti	40.67 %
Taxe d'habitation	11.88 %
CFE	16.62 %

Présents : 09 Votants : 09 + 1 pouvoir Pour : 10

Délibération 2025-02-04 : Vote des travaux 2025

Mme le maire rappelle qu'il s'agit d'acter les travaux déjà votés.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les travaux suivants :

Église
Appartement

Sentier pédestre
Panneaux STOP, rue Grande
Stationnement, rue aux juifs
Stabilisateur
Assainissement en traverse, rue de Vraiville

Présents : 09 Votants : 09 + 1 pouvoir Pour : 10

Délibération 2025-02-05 : Subventions communales 2025

Mme le maire propose de retenir les associations locales ayant déposé une demande de subvention.
Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Amicale de la 2^e DB de l'Eure : 35€

Le souvenir Français : 50€

La débrouille du Plateau : 50€

Présents : 09 Votants : 09 + 1 pouvoir Pour : 10

Délibération 2025-02-06 : Vote du Budget Primitif 2025

Mme le maire propose de voter le budget primitif présenté en équilibre dans les deux sections

Fonctionnement 286 094,33 € en dépenses et en recettes

Investissement 480 030,12 € en dépenses et en recettes.

Présents : 09 Votants : 09 + 1 pouvoir Pour : 10

Délibération 2025-02-07 : Régularisation amortissement 2024 d'une subvention

Mme le maire rappelle que l'amortissement d'une subvention perçue pour des travaux d'assainissement, se fait au compte 777 (recette de fonctionnement) et 13911 (dépenses d'investissement) pour un montant de 502.52€

En 2024, les écritures n'ont pas été saisies.

Le comptable a besoin d'une autorisation du conseil municipal pour régulariser les opérations d'ordre non budgétaire.

Les membres du conseil municipal autorisent le comptable à régulariser les opérations d'ordre non budgétaire pour l'amortissement d'une subvention omise en 2024.

Présents : 09 Votants : 09 + 1 pouvoir Pour : 10

Questions diverses

Remerciements des familles Delannoy et Dubos pour les fleurs offertes lors des obsèques de nos doyens.

Affaire Pouly Morin

Lors du dernier jugement en appel, les 2 familles ont été condamnées à verser 1500 € chacune à la commune pour dommages.

Entretien des fossés le long de la RD 79

Lors de la dernière réunion, il a été demandé qui entretenait les fossés le long de la RD 79.

Le département a répondu que les riverains devaient nettoyer les grilles et fossés des matières organiques (feuilles, branches de haies, tonte de gazon) issues de leurs propriétés en agglomération. Le fauchage est effectué par la CDC du pays du Neubourg.

Vitesse excessive Rue des Forrières de l'Est.

Mme le maire informe qu'elle a reçu des plaintes pour la vitesse excessive des camions et voitures qui circulent trop vite Rue des Forrières, malgré l'interdiction aux poids lourds de circuler sur la commune depuis le 2 avril. Un habitant a failli avoir deux accidents en sortant de chez lui.

Mme Farges confirme le passage des poids lourds malgré la déviation mise en place.

M Niceron suggère de s'adresser à la gendarmerie pour faire des contrôles de vitesse, le conseil municipal autorise Mme le maire à solliciter la gendarmerie pour effectuer des contrôles.

Mme Farges informe qu'elle retrouve des cannettes de bières vides devant chez elle, et dans sa propriété, elle va prévenir les forces de l'ordre.

M Niceron demande quand est prévu le début du forage de la marnière de la rue Grande.

Mme le maire répond qu'il faut attendre le vote du budget du conseil départemental qui ensuite lance un appel d'offres.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 Heures 02 Minutes.

Le Maire,
Laurance BUSSIERE



Le Secrétaire,
Sébastien BUISSON

